



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9300<sup>e</sup>** séance

Vendredi 31 mars 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Afonso . . . . . (Mozambique)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. Costa Filho
Chine . . . . .	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Agyeman
Japon . . . . .	M. Ishikane
Malte . . . . .	M. Camilleri
Suisse . . . . .	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bélarus, de l'Estonie, de la Pologne et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Nakamitsu.

**M<sup>me</sup> Nakamitsu** (*parle en anglais*) : Le 25 mars, la Fédération de Russie a annoncé qu'elle était parvenue à un accord avec le Bélarus pour stationner ses armes nucléaires tactiques sur le territoire bélarussien. En ce qui concerne les questions liées aux armes nucléaires, je tiens d'emblée à préciser que tous les États doivent s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de conduire à une escalade, à un accident ou à une erreur d'appréciation. Tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, doivent respecter strictement les engagements et les obligations qui leur incombent en vertu du Traité.

Le respect de ces engagements et obligations est un élément essentiel de la prévention de la propagation et de l'utilisation des armes nucléaires, ainsi que de leur élimination. Il est au cœur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'élimination des armes nucléaires demeure la priorité absolue de l'ONU en matière de désarmement et un objectif auquel tous les États Membres de l'Organisation restent attachés.

La question de l'accueil par un État non doté d'armes nucléaires d'armes nucléaires appartenant à un État doté d'armes nucléaires se pose depuis des dizaines d'années, dans différentes régions et au titre de différents accords.

Ces accords sont antérieurs au TNP, à l'exception de l'annonce qui vient d'être faite. La question de ce qu'on appelle le « partage du nucléaire » a été intensément débattue au cours des négociations sur le TNP. Elle a fait l'objet de discussions ultérieures, notamment lors des Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP. Les États parties ont adopté des positions et des interprétations divergentes sur la question du partage du nucléaire, lesquelles sont bien connues de tous et ont été consignées dans les comptes rendus des différentes Conférences d'examen.

Le risque d'utilisation d'une arme nucléaire est aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis les pires moments de la guerre froide. La guerre en Ukraine est l'exemple le plus frappant de ce risque. L'absence de dialogue et la détérioration de l'architecture du désarmement et de la maîtrise des armements, conjuguées à des discours dangereux et à des menaces voilées, sont les principaux facteurs de ce risque qui pourrait s'avérer existentiel. C'est pourquoi je voudrais répéter que les États doivent s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de conduire à une escalade, à un accident ou à une erreur d'appréciation. Ils doivent revenir au dialogue pour désamorcer les tensions de toute urgence et trouver des moyens de définir et de mettre en œuvre des mesures de transparence et de confiance.

Au nom de notre sécurité à tous, je reprends à mon compte l'appel que le Secrétaire général a lancé à la Fédération de Russie et aux États-Unis pour qu'ils appliquent à nouveau intégralement le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et entament des négociations sur l'instrument qui lui succèdera.

Le fait d'accélérer la suite donnée aux engagements pris au titre du TNP peut également contribuer à étayer la stabilité internationale. J'invite donc instamment tous les États parties au TNP à s'acquitter pleinement de leurs obligations en vertu du Traité et à s'employer immédiatement et sérieusement à réduire le risque nucléaire et à désamorcer les tensions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Nakamitsu de ses observations.

La dernière provocation en date de la Russie, soit l'annonce de son intention de transférer des armes nucléaires tactiques vers un autre pays, le Bélarus, serait une nouvelle inquiétante en toutes circonstances. Néanmoins, compte tenu de la guerre d'agression qu'elle mène

sans relâche en Ukraine, cela constitue en l'occurrence une menace claire et irresponsable. Après le placement d'armes nucléaires en état d'alerte en février 2022, la conduite d'exercices de dissuasion en octobre 2022 et la suspension des obligations découlant du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en février de cette année, la dernière déclaration est malheureusement cohérente avec l'actuelle politique irresponsable de la Russie dans son obstination à continuer de menacer ses voisins et à mettre toujours plus en danger la sécurité régionale et mondiale.

Affirmer que la Russie ne respecte pas les accords ni les engagements n'est plus qu'un doux euphémisme. Elle montre qu'elle ne respecte pas la Charte des Nations Unies et considère que le droit international est facultatif, c'est-à-dire qu'il ne vaut que s'il sied à ses ambitions. L'exemple le plus flagrant, parmi tant d'autres, en est le Mémorandum de Budapest de 1994, mais il n'en reste pas moins que, depuis février 2022, la Russie a violé un nombre incalculable d'instruments de droit international et de résolutions du Conseil de sécurité et continue de faire fi d'un appel direct de la Cour internationale de Justice qui lui enjoint de cesser son invasion de l'Ukraine. À présent, elle s'apaise le dispositif de désarmement nucléaire et le système de sécurité internationale en général.

Après avoir servi de base aux troupes russes pour l'attaque contre l'Ukraine, en parfaite connaissance de cause, le Bélarus s'apprête maintenant à accueillir des armes nucléaires tactiques russes sur son territoire. Ce sera aux citoyens bélarussiens d'évaluer si ce revirement dans la politique nucléaire russe est de nature à renforcer leur sécurité ou seulement à transformer leur pays en otage nucléaire, à en faire toujours plus une annexe de la Russie. Sviatlana Tsihanuskaya, qui a remporté les dernières élections et dirige les forces démocratiques du Bélarus, a qualifié la mesure d'acte allant contre la volonté du peuple et compromettant la souveraineté du Bélarus.

Toutefois, au-delà de ce que cela peut signifier pour la souveraineté et l'avenir du Bélarus, il s'agit de la nouvelle manifestation inutile et injustifiée d'un comportement irresponsable qui vise à instiller la peur, principalement au sein de l'opinion publique européenne. La justification fournie par le Bélarus, selon laquelle il aurait besoin de telles armes pour se protéger de l'OTAN, est tout bonnement risible.

Menacer d'une apocalypse, comme le Kremlin aime tant à le faire, est toujours dangereux et déstabilisant. Néanmoins, agiter la menace nucléaire est apparemment devenu le joker des Russes à chaque fois

qu'ils sont enlisés sur le terrain. Faute d'avoir quoi que ce soit de valable à annoncer en termes de succès et pour mettre du carburant dans leurs lance-flammes nationalistes, la menace nucléaire semble être l'antidouleur qui tombe sous la main.

Après tout, la perspective terrifiante d'une guerre nucléaire fait aisément et naturellement de l'ombre à la réalité douloureuse de milliers de housses mortuaires sur le chemin du retour, de mères pleurant leurs fils disparus, de soldats se plaignant sur les médias sociaux des mauvaises conditions qui sont les leurs, ou des voix de la raison, qui finissent en prison, comme Maria, 13 ans, placée de force en centre d'accueil, séparée de son père, qui a été condamné à deux ans de prison pour un dessin innocent de sa fille.

Comme nous le savons tous, jouer avec la peur d'un conflit nucléaire, soit précisément ce que fait la Russie, fragilise la base et les principes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le dispositif de désarmement nucléaire et le système de sécurité internationale dans son ensemble. Cela ramène la mentalité de la guerre froide par le biais du chantage nucléaire. C'est aussi condamnable que le transfert illégal des drones tueurs iraniens ou d'armes en provenance de Corée du Nord.

Qu'elles soient tactiques ou stratégiques, les armes nucléaires sont toutes des armes de destruction massive meurtrières qui ne doivent jamais être utilisées. Souvenons-nous de la déclaration des dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, il n'y a pas si longtemps, en janvier 2022, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. La même déclaration souligne la volonté partagée

« de travailler avec tous les États pour mettre en place un environnement de sécurité permettant d'accomplir davantage de progrès en matière de désarmement, avec pour objectif ultime un monde exempt d'armes nucléaires dans une sécurité non diminuée pour tous ».

Cette volonté semble s'être évanouie en Russie, vu que les Russes, par leurs actions, n'œuvrent pas en faveur du désarmement mais, au contraire, contribuent à la prolifération, ce qui est en contradiction avec le rôle de la Russie comme membre permanent du Conseil de sécurité.

Nous redisons notre ferme condamnation de la guerre en cours, qui est moralement répréhensible, injuste et injustifiable. Nous réitérons notre appel à ce que la guerre cesse immédiatement. D'ici là, toutefois,

nos efforts collectifs pour gérer les conséquences de cette agression doivent se poursuivre. Notre détermination à aider l'Ukraine à se défendre ne doit pas faiblir. Nous devons demeurer fermes dans notre détermination à demander des comptes à ceux qui commettent des crimes et menacent le monde avec des armes nucléaires.

Nous exprimons toute notre solidarité à l'Ukraine et à son peuple, admirable de résilience, qui ne mérite rien de moins que de vivre libre, dans son pays, comme il l'entend et sur son territoire à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante de son exposé instructif de ce matin, qui donne à réfléchir.

Il est regrettable que la présente séance ait été nécessaire aujourd'hui, mais le Président Poutine fait encore monter le ton, avec le comportement dangereux et déstabilisateur de la Russie, en menaçant de déployer des armes nucléaires au Bélarus. Il rappelle une fois de plus au monde son mépris du droit international, y compris la Charte des Nations Unies. La suggestion par la Russie que ce projet de déploiement serait en quelque sorte justifié par le recours à des munitions perforantes est ridicule. Au risque d'enfoncer une porte ouverte, je rappelle que les munitions perforantes n'ont rien de comparable avec des armes nucléaires tactiques. Quand on replace l'annonce du Kremlin dans le contexte de l'attitude générale de la Russie, il apparaît très clairement qu'elle n'a rien à voir avec le type de munitions, qui d'ailleurs est employé depuis des décennies et dont la Russie elle-même possède des stocks, mais tout à voir avec les tentatives du Kremlin de limiter et de décourager l'aide internationale en matière de sécurité qui est fournie à l'Ukraine pour qu'elle puisse défendre sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale. La réalité, c'est que le Kremlin ne veut pas que l'Ukraine ait les moyens de se défendre contre les chars russes.

Cependant, rappelons un fait simple et immuable : les chars russes n'entreraient pas en contact avec ces munitions perforantes si, pour commencer, les chars russes ne se trouvaient pas sur le territoire souverain de l'Ukraine. Il ne serait pas nécessaire de fournir à l'Ukraine des armes et du matériel pour se défendre si la Russie n'avait pas lancé d'invasion à grande échelle contre l'Ukraine. Et maintenant, par un discours totalement irresponsable et une désinformation constante, la Russie cherche une escalade dans sa guerre non provoquée contre l'Ukraine, au lieu de chercher la paix.

L'annonce faite par le Président Poutine le 25 mars indiquant son intention de déployer des armes nucléaires au Bélarus ne relève pas du partage du fardeau nucléaire.

Il n'existe pas de raison crédible, sur le plan de la défense, qui justifierait que la Russie stationne des armes nucléaires au Bélarus. Lukashenko continue de fournir un appui matériel et logistique à l'armée russe et reprend depuis des mois comme un perroquet le discours de provocation irresponsable et mensonger de la Russie. Son régime a préparé le terrain pour la décision de Poutine du 25 mars en promulguant une série de modifications constitutionnelles, en février 2022, contre la volonté de la plupart des Bélarussiens, afin de permettre à la Russie de stationner des armes nucléaires au Bélarus.

La Russie semble en effet disposée à manquer à ses promesses chaque fois que cela sert les intérêts du Président Poutine. Il y a moins de deux semaines, ce dernier s'est engagé, dans une déclaration conjointe avec la Chine, à réduire concrètement le risque de guerre nucléaire et a déclaré avec cynisme que

« les États dotés d'armes nucléaires doivent s'abstenir de déployer des armes nucléaires à l'étranger et retirer les armes nucléaires déployées à l'étranger. »

Le mépris constant de Poutine vis-à-vis des promesses faites à ses amis et des obligations et engagements internationaux qui incombent à la Russie, ainsi que sa volonté de sacrifier la stabilité stratégique pour parvenir à ses fins en Ukraine, mettent en péril les objectifs du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce sont les décisions de la Russie qui ont conduit à la dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en 2019. Par son invasion à grande échelle de l'Ukraine, la Russie a continué à enfreindre ses engagements au titre du Mémoire de Budapest de 1994. L'année dernière, c'est la Russie, et elle seule, qui a décidé de bloquer le consensus sur le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Depuis, la Russie est allée encore plus loin dans le non-respect de ses obligations en matière de maîtrise des armements, en prétendant suspendre sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques de 2010. Non seulement cette décision n'est pas valable d'un point de vue juridique, mais elle témoigne d'une tendance de plus en plus inquiétante de la Russie à compter sur les armes nucléaires et sur une rhétorique nucléaire provocatrice pour intimider ceux qui sont prêts à aider l'Ukraine à assurer sa légitime défense. Le Kremlin tente de faire planer la menace d'un conflit nucléaire pour gagner la guerre illégale qu'il mène contre l'Ukraine, tout en foulant aux pieds la Charte des Nations Unies.

Face à ces violations, il est regrettable que certains membres du Conseil aient choisi de passer sous silence l'agression de la Russie contre le peuple ukrainien en refusant de reconnaître le caractère dangereux de ses actes ou de condamner ses violations des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ceux qui ont choisi d'agir de la sorte et ferment les yeux sur la cause de ce conflit, à savoir l'invasion armée de l'Ukraine par la Russie, permettent à cette dernière de poursuivre ses violations, ce qui aggrave le conflit et nous éloigne plus encore de la paix. Le refus d'admettre les faits ne mènera à aucune voie légitime vers la paix.

Aucun autre pays ne porte autant atteinte à la maîtrise des armements ni ne cherche à saper la stabilité stratégique en Europe. Aucun autre pays n'a laissé entrevoir un possible emploi de l'arme nucléaire dans le cadre de la guerre en Ukraine. Aucun autre pays n'augmente les armes nucléaires déployées en Europe ni ne menace implicitement d'y recourir. Aucun pays ne menace la Russie ou le Président Poutine. La guerre de Poutine contre l'Ukraine est une guerre à laquelle le Kremlin pourrait mettre fin en un instant s'il le souhaitait. Le fait qu'il choisisse délibérément de ne pas le faire en dit long, tout comme les agissements de ceux qui critiquent l'Ukraine alors qu'elle défend sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance.

Compte tenu de l'appui écrasant apporté par la communauté internationale à la paix, comme l'a montré le vote de l'Assemblée générale du mois dernier (voir A/ES-11/PV.19) sur une paix juste et durable, nous demandons à la Russie de revenir sur ses intentions de déployer des armes nucléaires au Bélarus et l'appelons une fois de plus à retirer ses troupes d'Ukraine. La Russie doit immédiatement mettre fin à sa rhétorique provocatrice sur l'emploi potentiel d'armes nucléaires. Tout emploi d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires en Ukraine aurait de graves conséquences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et changerait fondamentalement la nature de cette guerre. Et tout emploi d'armes nucléaires romprait le record de non-emploi de ces armes, qui avoisine les 80 ans. Nous appelons également le régime de Lukashenko à cesser de se rendre complice de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. En outre, nous appelons une nouvelle fois la Russie à désamorcer la situation, en commençant par mettre fin à sa guerre d'agression contre l'Ukraine.

**M. Hauri** (Suisse) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, pour son exposé.

La Suisse prend note avec inquiétude de l'annonce selon laquelle la Russie entend déployer des armes nucléaires au Bélarus. De telles déclarations sont troublantes, d'autant plus lorsqu'elles émanent d'une partie à un conflit armé international et, concrètement, de la Russie durant son agression militaire contre l'Ukraine.

Si la Russie devait mettre en place un système de partage nucléaire, cela viendrait contredire ses condamnations répétées de cette pratique, y compris à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'annonce faite soulève également des questions concernant les engagements pris dans le contexte du Traité sur la non-prolifération, notamment en vue d'appliquer des mesures conduisant au désarmement nucléaire, y inclus la réduction et l'élimination de ce type d'armes. Tous les États dotés de l'arme nucléaire sont tenus de faire progresser le désarmement et de réduire les risques nucléaires. En outre, nous appelons également le Bélarus à faire preuve de responsabilité et à s'abstenir d'accueillir ces armes sur son territoire.

Toute utilisation d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires catastrophiques et risquerait une escalade incontrôlée. Que ce soit intentionnellement, à cause d'un mauvais calcul, d'un malentendu ou d'un accident, toute escalade de cette nature doit être évitée. La Suisse appelle tous les États dotés de l'arme nucléaire à réduire leur rôle dans les doctrines militaires et de sécurité. Nous condamnons tout type de menace nucléaire proférée par la Russie dans le cadre de son agression militaire contre l'Ukraine. Nous avons tous une responsabilité partagée de préserver le Traité sur la non-prolifération en tant que pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui est fondamental pour parvenir à un monde exempt de telles armes.

Je saisis cette occasion pour réitérer la préoccupation de la Suisse quant à l'érosion continue du système de maîtrise d'armes nucléaires. Nous nous inquiétons de la décision de la Russie de suspendre sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous constatons désormais l'annonce faite par les États-Unis visant à limiter les notifications de leur côté. La Suisse appelle les parties à redoubler d'efforts en vue de conclure un nouvel accord avant l'expiration en 2026 de ce dernier traité bilatéral portant sur les armes nucléaires.

Nous appelons tous les États à œuvrer au désarmement nucléaire ainsi qu'à la réduction des risques liés aux armes nucléaires, et à réaffirmer et renforcer le rôle

du Conseil et sa responsabilité. Dans ce contexte, nous rappelons la déclaration commune des membres permanents du Conseil de début 2022, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

**M. Biang** (Gabon) : Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu pour son exposé.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les récentes informations concernant le déploiement par la Russie d'armes nucléaires tactiques au Bélarus un mois après la suspension de sa participation au nouveau Traité bilatéral de réduction des armements stratégiques. Ces informations se croisent avec celles relatives aux livraisons massives d'armes à l'Ukraine. À l'évidence, nous nous trouvons devant un tournant dangereux de la guerre dans lequel l'utilisation de l'arme nucléaire apparaît de plus en plus comme une option. Qu'elle serve de dissuasion ou qu'elle soit mise au service de la propagande des belligérants, la rhétorique du recours au nucléaire fait redouter le pire pour le monde entier, et singulièrement pour les populations en proie au conflit, qui continuent d'en payer le prix le plus fort.

Ces développements vont à l'encontre des objectifs internationaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires prescrits par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ils constituent également un recul quant aux efforts visant à rendre le monde plus sûr en éradiquant la menace nucléaire, ainsi qu'un signal contradictoire et difficile à interpréter à l'endroit des États non dotés d'armes nucléaires. Par-dessus tout, cette tendance à la banalisation de l'arme nucléaire et à l'exhibition de la force est périlleuse pour notre humanité. L'histoire très récente parle d'elle-même sur les ravages de cette catégorie d'armes dont les conséquences horribles sont irréparables.

Mon pays ne soutiendra jamais l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, ni aucune arme de destruction massive. Nous réitérons notre opposition à cette guerre absurde qui a assez duré. Après 13 mois de combats meurtriers et destructeurs, le Conseil doit être l'épicentre d'idées nouvelles sur la manière d'en sortir, sur les perspectives concrètes de négociation et sur un engagement des parties pour faire taire les armes et ramener la paix et la sécurité en Ukraine. Mon pays réitère son appel aux belligérants à respecter le droit international et à s'abstenir de toute logique outrancière, qui tend à faire perdurer la guerre. Il est insoutenable d'amplifier les traumatismes en continuant à agiter les épouvantails de la destruction. Les canaux de la diplomatie doivent supplanter les paris hasardeux de la force

brutale, et la coexistence pacifique doit prévaloir sur la logique de l'affrontement.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Nakamitsu, de son exposé.

Les armes nucléaires sont une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes. La position de la Chine sur la question des armes nucléaires est claire et cohérente. Depuis le premier jour où elle a été en possession d'armes nucléaires, la Chine s'est fermement engagée en faveur d'une stratégie nucléaire défensive et a respecté l'engagement de ne pas recourir en premier à l'arme nucléaire, quels que soient le moment et les circonstances. Elle s'est également clairement engagée, sans condition, à ne pas employer ni menacer d'employer des armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir pris ces engagements. Elle attache une grande importance au statut du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, appuie vigoureusement l'autorité, l'efficacité et le caractère universel du Traité et préconise une approche progressive pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire en vue, à terme, de l'interdiction complète et de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous appelons à l'abolition des accords de partage du nucléaire et nous faisons campagne pour qu'aucun État doté d'armes nucléaires ne déploie des armes nucléaires à l'étranger et pour que les armes nucléaires déployées à l'étranger soient retirées.

La confiance mutuelle et la coopération entre les grands pays sont la garantie fondamentale du maintien de la stabilité stratégique mondiale. En janvier de l'année dernière, les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils ont souligné qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être menée et réaffirmé qu'aucune de leurs armes nucléaires ne prenait pour cible l'un d'entre eux ou un quelconque un autre État. Dans le contexte actuel des relations tendues entre les États dotés d'armes nucléaires, cette déclaration historique revêt d'autant plus d'importance. La Chine appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à respecter la vision énoncée dans cette déclaration, à réduire concrètement le risque de guerre nucléaire et à éviter tout conflit armé entre États dotés d'armes nucléaires.

La position de la Chine sur la question de l'Ukraine est également claire et cohérente. La Chine a récemment publié un document de position sur le règlement politique de la crise ukrainienne, qui expose en détail ses propositions, y compris en ce qui concerne son opposition aux attaques armées contre des centrales nucléaires ou d'autres installations nucléaires utilisées à des fins pacifiques, tout en soulignant que les armes nucléaires ne doivent pas être employées et que les guerres nucléaires ne doivent pas être menées ; qu'il faut s'opposer à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires ; et qu'il faut empêcher la prolifération nucléaire et éviter une crise nucléaire. Une série d'événements récents a prouvé une fois de plus que la reprise du dialogue et des négociations et la promotion d'un règlement politique doivent avoir lieu le plus tôt possible. Toutes les parties doivent raison garder et faire preuve de retenue ; éviter d'accroître les tensions, d'intensifier les frictions ou de jeter de l'huile sur le feu ; cesser toute action susceptible de contribuer à la prolongation de la guerre ; et éviter que la crise ne se détériore davantage ou ne devienne incontrôlable.

La communauté internationale doit prendre davantage conscience de l'urgence d'encourager des pourparlers de paix et de créer les conditions propices à une reprise des négociations dans les plus brefs délais. La Chine continuera à jouer un rôle constructif pour parvenir à un cessez-le-feu, mettre fin au conflit, atténuer la crise et rétablir la paix.

**M. Camilleri** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Nakamitsu, de l'exposé clair et empreint de réalisme qu'elle a présenté aujourd'hui sur cette question importante.

Tout d'abord, je tiens à insister sur l'attachement indéfectible de Malte à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, ainsi qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Nous sommes convaincus que c'est la seule voie à suivre si nous voulons garantir la paix et la prospérité et un avenir plus sûr pour tous. Personne ne sortira vainqueur d'une guerre nucléaire. Nous sortirions tous perdants d'une telle confrontation, et les conséquences humanitaires et environnementales désastreuses se feraient sentir pendant des générations. Malte condamne avec force toute menace nucléaire ou tout discours nucléaire dangereux. De tels agissements sapent le rôle vital du régime mondial de non-prolifération et ne tiennent pas compte des conséquences tragiques qui résulteraient d'une explosion nucléaire.

En tant que membres de la communauté internationale, nous avons la responsabilité de veiller à ce qu'une guerre nucléaire ne soit jamais menée. Depuis le début de l'agression russe contre l'Ukraine, il y a un peu plus d'un an, le monde retient son souffle tandis que la Russie mène des activités militaires irréfléchies à l'intérieur et autour des installations nucléaires civiles en Ukraine et continue d'occuper la plus grande centrale nucléaire d'Europe, à Zaporijia, créant ainsi un risque important d'incident radiologique. Depuis plus d'un an, la paix et la sécurité internationales sont menacées, car le monde est confronté aux menaces nucléaires inacceptables que la Russie profère contre son voisin, un État indépendant, souverain et non doté d'armes nucléaires, qui a volontairement renoncé à l'arsenal nucléaire laissé sur son territoire il y a près de 30 ans. L'Ukraine l'a fait de bonne foi et en échange d'assurances de sécurité de la part de la Russie, assurances qui ont été trahies. En outre, il y a quelques semaines à peine, la Russie a déclaré qu'elle suspendait sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, le dernier accord de limitation des armes nucléaires qui la liait aux États-Unis. Ces agissements menacent des millions de civils en Ukraine, dans la région et au-delà. Il va sans dire que les conséquences humanitaires et environnementales désastreuses des armes nucléaires ne se limiteraient pas aux frontières nationales ni au continent européen.

La guerre a déjà des conséquences sur la sécurité alimentaire mondiale, que nous tentons de circonscrire au moyen d'un mécanisme fragile. C'est à peine si on peut imaginer quels seraient les effets multiplicateurs et les conséquences catastrophiques si, en plus de tout cela, des armes nucléaires étaient employées. En outre, n'oublions pas que la grande majorité des États, y compris de nombreux pays en développement, luttent avec acharnement pour progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Or, nous nous retrouvons dans une situation où une catastrophe nucléaire est à nouveau du domaine du possible. Au début de l'année 2022, les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, y compris la Fédération de Russie, ont réitéré leur importante déclaration selon laquelle une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être menée. Les discours irresponsables de la Russie sur le nucléaire contredisent cette déclaration.

Nous exhortons le Bélarus à bien comprendre quelles seront les conséquences et les répercussions de ses actes s'il choisit de se plier aux projets de la Russie. Nous insistons sur le fait que le stockage ou le déploiement d'armes nucléaires russes au Bélarus augmenterait les

tensions nucléaires, compromettrait gravement la paix et la sécurité internationales, accroîtrait le risque d'accident nucléaire ou de mauvaise communication et augmenterait considérablement la possibilité d'une escalade vers une guerre nucléaire. De tels risques sont inacceptables. Ils ne doivent jamais être envisagés, et encore moins pris.

Notre débat d'aujourd'hui est une nouvelle conséquence directe et terrible de la guerre illégale, injustifiée et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine. Malte appelle une fois encore la Fédération de Russie à cesser immédiatement sa guerre d'agression et à retirer toutes ses forces des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. À ce stade, la dernière chose à faire est de faire encore monter les enchères.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Nakamitsu, de son exposé, qui donne à réfléchir.

Comme d'autres orateurs l'ont relevé, en janvier 2022 les dirigeants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont réaffirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Ils ont ajouté qu'aussi longtemps que les armes nucléaires existent, elles ne doivent servir qu'à des fins défensives, à dissuader toute agression et à prévenir la guerre. Malgré cet engagement, depuis le début de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, le Président Poutine emploie une rhétorique nucléaire irresponsable. Soyons clairs. Aucun autre pays n'a évoqué la possibilité d'utiliser des armes nucléaires dans ce conflit. Personne ne menace la souveraineté de la Russie. C'est la Russie qui a violé la Charte des Nations Unies en envahissant un autre pays souverain.

L'annonce faite par le Président Poutine le 25 mars est sa dernière tentative d'intimidation et de coercition. Cela n'a pas fonctionné et cela ne fonctionnera pas. Nous continuerons de soutenir l'Ukraine alors qu'elle se défend. Nous avons entendu le Président Poutine affirmer qu'il faisait cette annonce parce que le Royaume-Uni fournissait des munitions à l'uranium appauvri à l'Ukraine, ainsi que des chars Challenger, alors que l'Ukraine se défend conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La Russie sait bien qu'il s'agit de munitions classiques, et non de munitions nucléaires. Il s'agit d'un autre exemple d'une tentative délibérée de la part de la Russie d'induire le monde en erreur.

Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Président Xi Jinping aux membres de la communauté internationale pour qu'ils s'opposent tous à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes nucléaires. Aujourd'hui,

j'ai suivi attentivement la déclaration de notre collègue chinois. Nous prenons également note de la déclaration commune de la Chine et de la Russie selon laquelle les armes nucléaires ne doivent pas être déployées à l'étranger. Malgré ces déclarations d'intention, la Russie n'a cessé de saper l'architecture de maîtrise des armements qui sous-tend notre sécurité collective. Les violations persistantes par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ont entraîné l'effondrement de ce traité en 2019, et cette année, la Russie a suspendu sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

Le Président Lukashenko n'a jamais caché son souhait de voir la Russie déployer des armes nucléaires au Bélarus. Nous l'exhortons à cesser d'encourager les mesures imprudentes et d'escalade de la Russie. Nous soutiendrons fermement le peuple ukrainien et demandons à la Russie de désamorcer la situation. Elle doit commencer par mettre fin à son invasion illégale et non provoquée.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de l'exposé clair qu'elle a présenté au Conseil ce matin.

À toutes les précédentes séances du Conseil sur l'Ukraine, le Ghana a toujours souligné la nécessité pour la Fédération de Russie de mettre fin à ses attaques contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine comme préalable à la recherche d'une solution politique au conflit. Nous réaffirmons notre position de principe selon laquelle l'agression en cours constitue une violation grave du droit international et contrevient à l'interdiction de l'emploi de la force en vertu du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Alors que la guerre en Ukraine fait rage sans aucune issue immédiate en vue, le bilan humanitaire, caractérisé dans une large mesure par des déplacements forcés et la mort de milliers de personnes, continue de s'alourdir. Nous restons préoccupés par la destruction terrible d'infrastructures civiles, notamment d'écoles et d'hôpitaux, résultant des hostilités militaires. Nous condamnons fermement une fois de plus toutes les attaques délibérées contre les civils et les infrastructures critiques. Nous rappelons une fois de plus aux parties belligérantes qu'elles ont l'obligation de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et nous appelons l'attention sur les conséquences qui découlent de violations de ces normes en termes de reddition de comptes.

C'est le peuple ukrainien qui est le plus touché par cette guerre brutale, dont les répercussions se font sentir bien au-delà des frontières de son pays. Bon nombre de pays du Sud sont très préoccupés par la situation actuelle et par l'incapacité du système économique mondial de répondre aux besoins considérables de leurs sociétés. En ce moment même, il est impératif de reconnaître que la guerre en cours porte atteinte aux relations entre les États et entraîne des conséquences perturbatrices et indésirables. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour persuader les parties belligérantes de recourir au dialogue et à la diplomatie, notamment en appuyant tous les premiers signes de rétablissement de la paix.

Les risques stratégiques découlant de mesures délibérées ou d'erreurs d'appréciation durant la guerre en Ukraine sont réels et ne doivent pas être négligés. Nous nous sommes toujours opposés, en tant que pays, à la possession d'armes nucléaires et aux nouvelles doctrines stratégiques en faveur de la modernisation des arsenaux, de l'utilisation tactique d'armes nucléaires et de toutes les mesures de modification de ce type prises par les États dotés d'armes nucléaires. Nous devons tous être conscients du danger qui résulte du fait de ne pas bien préciser le seuil d'utilisation des armes nucléaires et de l'abîme dans lequel il peut entraîner le monde. Nous devons faire marche arrière et changer de cap.

Aussi, nous exhortons les protagonistes et tous les acteurs à faire preuve de la plus grande retenue et à garder à l'esprit leurs engagements et obligations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Tout le monde sait que le régime de non-prolifération nucléaire, l'une des pierres angulaires de l'architecture de paix et de sécurité mondiale actuelle, a besoin de l'oxygène qu'apportent la bonne foi, le dialogue, la confiance et les mesures de renforcement de la confiance pour bien fonctionner.

Nous sommes de plus en plus préoccupés par le fait que d'énormes moyens militaires et d'autres moyens stratégiques sont mobilisés en vue d'une guerre de plus large portée. Comme nous l'avons déjà dit et le répétons avec fermeté aujourd'hui, les perspectives d'une logique militaire comme base de règlement de ce conflit laissent présager de grandes difficultés. Nous continuons de plaider en faveur d'un règlement pacifique de ce différend par la poursuite des négociations sur la base de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous prenons note des démarches sérieuses en cours pour amener les parties à adhérer à certains principes en vue de lancer un processus de médiation et nous encourageons les parties à y participer dans un esprit constructif. Nous encourageons également tous les pays

qui sont en mesure d'exercer une influence positive sur les parties belligérantes à les exhorter à ne pas rejeter les initiatives et les propositions de paix potentielles.

Pour conclure, le Ghana réaffirme son attachement indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple ukrainien et lui offrons notre soutien dans le cadre d'un effort de paix plein d'espoir.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Aujourd'hui, nous avons entendu un certain nombre d'observations critiques à l'égard de la Russie. D'après nos anciens partenaires occidentaux, la Russie est responsable de tous les malheurs du monde d'aujourd'hui. Cette logique ne nous surprend plus. Cependant, puisque nous discutons ici de questions sérieuses qui ont des répercussions sur la sécurité de la planète tout entière, nous voudrions indiquer clairement qui est réellement à l'origine de la menace qui pèse sur la paix et la stabilité. D'ailleurs, nous avons été plutôt impressionnés par la référence à la lettre de M<sup>me</sup> Tsikhounoukaya, cheffe du prétendu cabinet de transition unifié et dirigeante des forces démocratiques du Bélarus. On aurait pu tout aussi bien faire référence à l'avis de M. Juan Guaidó Márquez. Je pense qu'il n'aurait pas fait moins autorité dans cette salle.

Ces dernières années, l'architecture de sécurité mondiale a été sérieusement ébranlée. Le processus de démantèlement des principaux accords de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance, lancé à l'initiative des États-Unis et de leurs alliés, qui se sont auto-proclamés vainqueurs de la guerre froide, a été systématique et cohérent, et n'a été provoqué par aucune action de notre part. Il n'a été motivé que par la volonté des États-Unis de consolider leur domination géopolitique et d'entraver le processus objectif de création d'un monde multipolaire. Oui, nous réaffirmons la position exprimée dans la déclaration conjointe des dirigeants de la Russie et des États-Unis, à savoir que personne ne sortira vainqueur d'une guerre nucléaire. Qu'il me soit toutefois permis de rappeler la dynamique et le sort des traités dans le domaine de la stabilité stratégique.

En 2003, Washington a unilatéralement suspendu le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques. D'autres accords stratégiques essentiels ont connu le même sort. En 2019, ce sont les États-Unis qui se sont retirés du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, et

non la Russie, comme l'a affirmé à tort le représentant des États-Unis aujourd'hui. Il suffit de consulter les déclarations de l'époque qui ne laissent planer aucun doute quant à la partie qui a pris l'initiative de se retirer du Traité. Si les États-Unis l'ont oublié, nous pouvons leur rappeler la succession de mesures qui ont été prises, ainsi que les véritables responsables de l'effondrement de ce traité.

La politique menée par Washington pour détruire le Traité « Ciel ouvert » s'est soldée par le retrait unilatéral des États-Unis en 2020. Les États-Unis n'ont cessé de violer les dispositions du Traité sur les mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques, raison pour laquelle la Russie a pris la décision de suspendre le Traité le 21 février de cette année. Washington a également remis en cause les accords d'importance majeure relatifs au programme nucléaire iranien, au mépris de la résolution 2231 (2015), qui entérine le Plan d'action global commun, dont les États-Unis se sont retirés de manière unilatérale en 2018. En ce qui concerne les accords internationaux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive, nous souhaitons rappeler que les États-Unis ont refusé de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qu'ils n'ont toujours pas honoré leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et qu'ils font obstacle au renforcement du régime de la Convention sur les armes biologiques en s'opposant à l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant assorti d'un mécanisme de vérification efficace.

Pour ce qui est du continent européen, au début des années 2000, les États-Unis ont refusé de ratifier l'Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, détruisant ainsi les fondements de la sécurité paneuropéenne et de la prévisibilité dans le domaine militaire. Pour rappel, la Charte de sécurité européenne, signée en 1999, a consacré le principe de sécurité indivisible et l'obligation de ne pas renforcer sa propre sécurité aux dépens de celle des autres. Toutefois, l'élargissement de l'OTAN vers l'est qui a eu lieu par la suite et l'intégration d'États d'Europe orientale dans son orbite ont enterré ce principe.

Enfin, nous tenons également à rappeler qu'en 2021, nous avons présenté une initiative de dialogue global entre la Russie et les États-Unis sur la stabilité stratégique, dans le cadre de laquelle il était prévu d'aborder toutes les questions de sécurité et de définir les moyens possibles de les résoudre par la voie politique et diplomatique, y compris par des mécanismes de maîtrise des armements. Cependant, les Américains ont refusé toutes nos propositions. Il en a été de même des propositions russes visant à établir une architecture

de sécurité européenne conforme aux principes énoncés dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Puis sont venues les révélations de responsables politiques occidentaux qui ont admis qu'ils n'avaient jamais vraiment envisagé de nouer des partenariats sur un pied d'égalité avec la Russie, ce qui montre clairement la véritable nature des promesses qu'ils ont formulées à l'époque.

Nous ne voyons aucune raison objective justifiant la convocation de la présente séance, en particulier à l'initiative des États-Unis. Dans les années 90, la Russie a déployé tous les efforts possibles pour retirer les armements nucléaires des anciennes républiques soviétiques et les rapatrier sur son territoire. Nous avons demandé à maintes reprises aux États-Unis de faire de même, de rompre avec l'état d'esprit de la guerre froide et de rapatrier toutes les armes nucléaires américaines sur leur territoire national, ce qui, soit dit en passant, est également mentionné dans la déclaration commune des dirigeants de la Chine et de la Russie, à laquelle de nombreuses délégations ont volontiers fait référence aujourd'hui.

Nous avons aussi demandé le démantèlement des infrastructures concernées en Europe et la fin des violations persistantes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) par les États-Unis et d'autres membres de l'OTAN dans le cadre des missions dites de partage du nucléaire. Nous avons déclaré publiquement à de nombreuses reprises que cette pratique était incompatible avec la lettre et l'esprit du TNP, et nous avons appelé les États membres de l'OTAN à aligner leurs politiques sur les obligations qu'ils ont contractées. Il convient de rappeler qu'en vertu de l'article premier du TNP, tout État doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité « s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ». En échange, conformément à l'article II du Traité, tout État non doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'un tel contrôle.

En ce qui nous concerne, notre coopération avec le Bélarus ne viole aucune des obligations internationales qui incombent à la Russie dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Le Président Poutine a expressément souligné que nous ne transférons pas d'armes nucléaires. Ce qui a été annoncé, c'est le transfert à la République du Bélarus d'un système de missiles balistiques tactiques Iskander-M, le rééquipement des aéronefs de l'armée de l'air bélarussienne, la formation des équipages, ainsi que

la construction d'une installation spéciale de stockage d'armes nucléaires tactiques sur le territoire du Bélarus, qui sera sous le contrôle de la Russie.

Selon diverses estimations, quelque 100 à 150 bombes nucléaires tactiques des États-Unis peuvent déjà être déployées dans le cadre de la coopération nucléaire de l'Europe avec l'OTAN. La modernisation de ces stocks d'armes nucléaires et de leurs vecteurs potentiels ne fait que s'accélérer. L'emplacement exact de ces armes nucléaires des États-Unis ne sont pas divulgués. Selon certaines informations, elles sont déployées aux Pays-Bas, en Belgique, en Italie, en Allemagne et en Türkiye, mais il ne faut pas oublier l'héritage de la guerre froide : il existe également des installations de stockage dans d'autres États, comme en Grèce. Ces dernières années, des appels ont été lancés pour étendre le réseau des sites de stockage d'armes nucléaires des États-Unis en Europe jusqu'aux frontières de la Confédération du Bélarus et de la Fédération de Russie. Nous rappelons que pas plus tard qu'en octobre 2022, les dirigeants polonais ont annoncé publiquement qu'ils menaient des négociations sur la participation de leur pays au partage du nucléaire.

Face à l'intention ouvertement déclarée de l'OTAN d'infliger une « défaite stratégique » à la Russie, il est évident que nous sommes contraints de prendre toutes les mesures de rétorsion nécessaires, y compris dans le domaine militaire, pour garantir la sécurité de la Confédération. Les mesures annoncées récemment par le Président Poutine et qui ont tant effrayé le régime de Zelensky et ses soutiens occidentaux servent exactement cet objectif. Ou bien pensaient-ils sérieusement que nous ne réagirions pas comme il se doit à leurs actes de provocation et d'agression ?

Les inquiétudes exprimées par les pays occidentaux au sujet de la stabilité mondiale paraissent extrêmement hypocrites au vu des activités provocatrices qu'ils mènent en dehors de l'Europe. La mise en place du partenariat en matière de sécurité entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, dit AUKUS, et les projets annoncés de construction de sous-marins nucléaires dans le cadre de ce partenariat soulèvent une multitude de questions non seulement pour nous, mais aussi pour d'autres États. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la création de ce bloc engendre des tensions, sape les efforts de maintien de la paix et de la stabilité dans la région Asie-Pacifique et ouvre la voie à une nouvelle course aux armements. Or, nous ne le savons que trop bien, ce genre de considérations ne pourra jamais arrêter les Américains ou leurs alliés, qui ne pensent qu'à préserver leur supériorité géopolitique.

Cette duplicité ne nous surprend plus. La crise ukrainienne l'a clairement illustré, et les intérêts des Ukrainiennes et des Ukrainiens n'ont jamais été pris en compte par les États occidentaux. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner la récente décision de Londres de livrer à Kiev des munitions perforantes contenant de l'uranium appauvri. Nous sommes bien conscients des conséquences désastreuses que ces munitions toxiques ont eues sur les régions où elles ont été utilisées. Les victimes des invasions occidentales en Yougoslavie et en Iraq ont été exposées à l'utilisation de telles munitions, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. Il semblerait que le régime de Kiev, qui affirme se soucier des Ukrainiens ordinaires, aurait dû refuser catégoriquement un tel cadeau afin de ne pas mettre en danger les civils et d'éviter une éventuelle contamination des terres.

D'après le raisonnement du représentant des États-Unis, les chars russes ne seraient pas entrés en contact avec des obus à l'uranium appauvri si la Russie n'avait pas commis, comme il le prétend, une agression contre l'Ukraine. Je voudrais répondre à cette assertion. Les chars russes ne seraient pas entrés en Ukraine et les soldats ukrainiens ne mourraient pas en défendant des intérêts politiques étrangers si les États-Unis et leurs alliés n'avaient pas orchestré un coup d'État anticonstitutionnel à Kiev en 2014 ; s'ils n'avaient pas installé des russophobes, des nationalistes et des nazis au pouvoir en Ukraine ; s'ils ne les avaient pas armés et préparés à la guerre contre la Russie, sous couvert des Accords de Minsk ; et s'ils n'avaient pas couvert les crimes qu'ils ont commis contre les russophones dans l'est et le sud de l'Ukraine. La paix aurait été rétablie en Ukraine depuis longtemps si les États-Unis et leurs alliés n'avaient pas inondé le régime de Kiev d'armes et ne l'avaient pas forcé à envoyer des milliers de conscrits participer à cette boucherie insensée. C'est la seule justification qu'ils peuvent donner à l'opinion publique occidentale pour les fonds alloués à l'Ukraine. Ce raisonnement serait plus juste.

Cependant, nous savons depuis longtemps que les autorités de Kiev, à la fois misanthropes et serviles envers l'Occident, bombardent les civils dans le Donbass depuis des années et continuent d'utiliser des armes occidentales contre leurs propres civils. L'indifférence dont elles font preuve à l'égard de leur propre population et de leurs voisins européens s'est parfaitement illustrée dans la situation concernant la centrale nucléaire de Zaporojie, que les forces armées ukrainiennes ont bombardée à plusieurs reprises, malgré le risque d'une catastrophe à grande échelle sur le site de la

plus grande centrale nucléaire d'Europe. Les pays occidentaux en sont tout à fait conscients, mais ils observent un silence hypocrite à ce sujet. Leur hypocrisie a atteint des sommets lorsqu'ils ont tenté de se présenter comme des défenseurs de la paix, alors même qu'ils inondaient le régime de Kiev d'armes, et lorsque Washington et les capitales européennes ont déclaré que la recherche d'un cessez-le-feu en Ukraine était inacceptable, tout cela, je le rappelle, en réaction aux récentes initiatives internationales visant à remédier à la situation, initiatives dont la Russie s'est elle, au contraire, félicitée. Bien entendu, je ne parle ici du prétendu plan de paix de Zelensky.

L'Occident collectif est dénué de principes et dépourvu de toute cohérence en ce qui concerne la situation en Ukraine et d'autres problèmes internationaux. Cela démontre clairement en quoi consiste le prétendu « ordre fondé sur des règles », qui n'a rien à voir avec le droit international. Les pays occidentaux tentent simplement d'imposer leurs propres règles au reste du monde et d'exiger ensuite que les autres pays s'y conforment strictement. Ils ne se considèrent évidemment pas comme étant liés par la moindre obligation. Ces attitudes intrinsèquement néocoloniales, qui ont pour but de garantir la prospérité du « milliard de fortunés », quel que soit le prix à payer, ne nous trompent plus, ni nous ni nos collègues des pays en développement. Elles sont aussi malhonnêtes et peu convaincantes que les tentatives de rejeter sur la Russie la responsabilité de l'affaiblissement de la stabilité stratégique. Plus vite l'Occident collectif le comprendra et entamera un dialogue sérieux – sur un pied d'égalité – concernant les principes d'une sécurité mondiale et européenne indivisible, meilleures seront les chances d'éviter de nouveaux problèmes et des crises graves.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie Izumi Nakamitsu de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui.

L'année dernière, pendant la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous avons souvent répété que nous étions déçus par le manque d'ambition des objectifs fixés en matière de désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires nous ont dit à plusieurs reprises que le mieux que nous puissions espérer était la réaffirmation des engagements existants en matière de désarmement afin d'éviter un retour en arrière dans le domaine du désarmement nucléaire. Depuis, nous n'avons même pas réussi à atteindre cet objectif extrêmement modeste. Il semble désormais évident que le désarmement nucléaire est en plein recul. Tous les États dotés d'armes nucléaires renforcent leurs arsenaux, que ce soit sur le plan quantitatif, qualitatif ou

les deux. En outre, ils sont en train de mettre au point de nouveaux vecteurs. Si l'on ajoute à cela l'accélération de la course mondiale aux missiles, de l'Asie de l'Est au Moyen-Orient en passant par l'Europe orientale, il n'est pas exagéré de dire que les risques nucléaires sont au plus haut niveau depuis la guerre froide. Plus inquiétant encore, le nombre d'acteurs impliqués et de vecteurs s'est multiplié par rapport à cette période alors que le nombre de règles en vigueur a diminué.

Lorsque le Brésil a ratifié le TNP en 1998, son parlement a fait entendre que la décision d'adhérer au Traité était intrinsèquement liée au respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations en matière de désarmement au titre de l'article VI, et j'insiste sur le mot « obligations ». Le Traité ne peut être considéré comme légitime que si toutes les parties honorent de bonne foi l'intégralité de leurs obligations. Il ne fixe aucune condition préalable au désarmement et n'affirme pas que le désarmement est tributaire des conditions de sécurité. Au contraire, nous estimons que c'est le désarmement qui influe sur les conditions de sécurité, et non l'inverse. Pourtant, l'article VI n'est pas le seul article du TNP à ne pas être pleinement respecté. Le Brésil maintient depuis longtemps que tout accord de partage du nucléaire est incompatible avec les articles I et II du TNP. Nous ne sommes pas convaincus par les arguments qui cherchent à contourner les dispositions du TNP, notamment ceux qui suggèrent que, tant que l'on ne procède pas au transfert du commandement et du contrôle des armes, les accords de partage du nucléaire ne constituent pas un transfert, ou que les accords existants qui n'étaient pas conformes aux dispositions du TNP pourraient être incorporés au Traité, entre autres arguments. Le libellé de ces articles est clair, et leur intention l'est encore plus.

Nous prenons ces deux articles très au sérieux et nous sommes depuis longtemps opposés à tout accord de partage du nucléaire. Si nous avons exprimé nos préoccupations concernant les accords de partage du nucléaire de l'OTAN, nous soulignons également que l'on ne peut soigner le mal par le mal. Réagir à un accord de partage du nucléaire ou à toute autre menace nucléaire supposée en déployant des armes dans un État non doté d'armes nucléaires constitue également une violation des obligations découlant du TNP. Répondre aux violations par des violations semble être devenu la logique dominante dans le domaine de la maîtrise des armements. Au fil de l'année écoulée, nous avons été témoins d'innombrables incidents décevants au cours desquels les retraits d'accords ou la suspension d'obligations par une partie ont suscité une réaction conforme de la part de l'autre

partie. Nous l'avons constaté dans le cas du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, du Traité « Ciel ouvert » et, plus récemment, du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Cette dynamique du nivellement par le bas n'améliore la sécurité de personne, quelle que soit la partie qui agit en premier. La fermeture des canaux de communication, l'incertitude croissante et le déficit de confiance rendent le monde moins sûr pour les pays, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires. Le recul en matière de désarmement nucléaire doit cesser avant que le TNP ne devienne lettre morte. Je demande instamment à tous les membres du Conseil de sécurité, et en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, de se réengager en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération et de s'acquitter de toutes leurs obligations en vertu du TNP.

Dans d'autres domaines du droit international, une suspension des obligations peut parfois être la réponse appropriée en cas de violation d'un traité. Mais cela ne devrait jamais s'appliquer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, tout d'abord parce que cette suspension, en elle-même, peut constituer une violation de l'obligation définie dans l'article VI du Traité sur la non-prolifération de freiner la course aux armements nucléaires et de procéder au désarmement, et ensuite, et surtout, parce que les risques dans ce domaine sont plus élevés que dans presque tous les autres domaines. Les violations d'obligations en matière de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement commises par représailles menacent de déclencher des processus imprévisibles de course aux armements qui augmentent considérablement les risques d'escalade volontaire et involontaire.

Toute violation, qu'elle concerne des accords de partage du nucléaire ou d'autres traités, doit donner lieu à des efforts concertés pour y remédier et ramener toutes les parties à la pleine conformité. Éloignons-nous du précipice et faisons ce qu'il faut : toutes les parties doivent rétablir le dialogue, restaurer les mécanismes existants de maîtrise des armements et de désarmement, et œuvrer à la mise en place de nouveaux mécanismes qui leur permettront de se conformer pleinement à toutes leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la décision de convoquer la présente séance à la demande de l'Ukraine, et je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé instructif.

La position historique et notoire de l'Équateur est que les armes nucléaires ne peuvent jamais être en

maines sûres, car l'existence même de ces armes met en péril la survie de l'humanité et entraîne de graves préoccupations et conséquences humanitaires qui ne peuvent être résolues que par l'élimination totale de ces armes.

Quelques jours après le début de l'agression militaire contre l'Ukraine, plus précisément le 1<sup>er</sup> mars 2022, 13 pays participant activement aux efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires, dont l'Équateur, ont publié un communiqué commun rejetant les ordres donnés à ce moment-là par la Fédération de Russie de placer les forces de dissuasion nucléaire en état d'alerte maximale, et nous avons appelé ce pays à prendre des mesures urgentes en faveur de la désescalade nucléaire. Aujourd'hui, un an plus tard, nous regrettons que les discours et les actions de la Fédération de Russie, au lieu d'atténuer les préoccupations mondiales, aient poursuivi leur escalade. Nous demandons instamment qu'il soit mis fin à toute action impliquant une menace nucléaire, en tenant compte des retombées potentielles pour la région et pour le monde de toute erreur d'interprétation ou de calcul. Nous regrettons également que la Russie ait annoncé en février qu'elle suspendait sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et nous l'invitons à se conformer à nouveau à ses obligations dans le cadre de l'architecture internationale de sécurité.

En tant que membre de la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, créée par le Traité de Tlatelolco, et en tant qu'État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, l'Équateur considère que tout déploiement de telles armes constitue une violation du droit international. C'est pourquoi nous rejetons les armes nucléaires, où qu'elles se trouvent, ainsi que leur modernisation. Nous déplorons également que, quatre jours après le début de l'agression militaire contre l'Ukraine, le Bélarus ait organisé un référendum pour retirer de sa constitution son statut d'État exempt d'armes nucléaires, et qu'il ait désormais l'intention d'accepter le déploiement d'armes nucléaires tactiques sur son territoire, en violation de l'architecture internationale de non-prolifération.

Nous condamnons également avec la plus grande fermeté l'annonce faite par la Fédération de Russie du déploiement d'armes nucléaires tactiques au Bélarus, au mépris de ses obligations internationales en la matière, ce qui est d'autant plus alarmant dans le contexte de l'agression militaire qu'elle continue d'infliger à l'Ukraine. Ces actions et les discours de la Russie alimentent le risque d'une guerre nucléaire. Nous appelons à la désescalade pour réduire ces risques et éviter tout accident. Nous demandons instamment, une nouvelle fois, à la Fédération de Russie de mettre fin à l'invasion et de revenir à

la légalité, en honorant les garanties de sécurité qu'elle a données au titre de l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Enfin, le Conseil de sécurité doit être guidé par la déclaration conjointe publiée le 3 janvier 2022 par la Chine, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Russie elle-même sur la prévention de la guerre nucléaire et l'importance d'éviter une course aux armements, dans laquelle ils ont également déclaré, comme nous l'avons entendu dans toutes les langues, qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ».

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé instructif.

Le conflit en Ukraine a fait voler en éclats la vie de ses citoyens et porté les tensions géopolitiques à des niveaux jamais atteints depuis l'époque de la guerre froide. Les innombrables vies perdues et l'aggravation de la crise humanitaire soulignent la nécessité urgente d'une désescalade. Ces mêmes réalités appellent également à réévaluer les mesures susceptibles d'exacerber les tensions.

La guerre a forcé la communauté internationale à réagir face aux dangers et à la complexité associés aux armes nucléaires, aux matières nucléaires inactives et au conflit armé sur le site d'une centrale nucléaire et à proximité. La communauté internationale est très préoccupée par les risques d'accidents et d'erreurs de calcul dans un contexte de tensions croissantes et d'intensification du conflit.

Individuellement, ces activités présentent des risques importants. Collectivement, elles perpétuent un cycle d'escalade dangereux aux répercussions potentiellement insondables. En conséquence, les États responsables ne doivent pas se contenter d'analyser la légalité de chaque action individuelle alors que c'est la conjonction de ces actions qui nous rapproche toujours plus d'une catastrophe nucléaire.

Nous devons faire preuve de prudence et de précaution. Il y a 60 ans, le monde retenait son souffle alors que la crise des missiles de Cuba l'amenait au bord d'une guerre nucléaire. Les dirigeants des pays concernés ont pris la décision d'engager un dialogue pour sortir de l'impasse. Ces décisions ont également créé les conditions nécessaires à la signature du premier traité nucléaire au monde.

Aujourd'hui encore, nous savons que le dialogue reste possible. Le récent accord conclu entre la Russie et l'Ukraine pour proroger l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire illustre les avantages d'un tel dialogue. Les Émirats arabes unis remercient une

nouvelle fois le Secrétaire général et la Türkiye de leurs efforts inlassables. Nous encourageons ce même esprit à nourrir des efforts diplomatiques plus ciblés dans d'autres domaines vitaux, en tout premier lieu la sûreté et la sécurité nucléaires. Les Émirats arabes unis sont prêts à appuyer ces efforts.

Au-delà des mesures visant à atténuer les effets de la guerre et à instaurer une paix durable et juste en Ukraine, nous devons commencer à jeter les bases du règlement du conflit. Certes, le Conseil de sécurité se réunit régulièrement pour examiner la situation en Ukraine, mais le seul moyen certain de mettre fin à cette escalade et d'éviter une tragédie est de trouver une issue à cette guerre. Les risques qui nous amènent à nous réunir aujourd'hui témoignent de l'intérêt urgent que présente cet objectif pour la communauté internationale.

**M. de Rivière** (France) : La France condamne l'accord conclu entre la Russie et la Biélorussie visant à déployer des armes nucléaires sur le territoire de la seconde. Il s'agit là d'un coup supplémentaire porté à l'architecture de maîtrise des armements, à la stabilité stratégique en Europe et à la paix et la sécurité internationales. Depuis 2018, la Russie a violé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ce qui a directement contribué à sa disparition. Elle a suspendu sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en février dernier, et nous l'appelons à revenir sur cette décision. Elle a fait usage à plusieurs reprises d'une rhétorique nucléaire agressive et irresponsable. En annonçant son intention de déployer des armes nucléaires à l'extérieur de ses frontières, elle contrevient à nouveau à ses engagements internationaux, en particulier au Mémoire de Budapest, et elle aggrave une situation déjà instable.

La France réaffirme l'importance qu'elle attache au respect de la déclaration des membres permanents du Conseil de sécurité du 3 janvier 2022, endossée par le Président Poutine, sur la prévention de la guerre nucléaire et des courses aux armements. Rappelons que la Russie a réitéré cet engagement dans la déclaration conjointe signée avec la Chine le 21 mars dernier, c'est-à-dire il y a à peine plus d'une semaine, qui stipule que « tous les États dotés d'armes nucléaires devraient s'abstenir de déployer des armes nucléaires à l'étranger ». C'est une déclaration des Présidents Poutine et Xi Jinping il y a neuf jours. La Russie doit faire preuve de la responsabilité attendue d'un État doté de l'arme nucléaire. Les armes nucléaires doivent servir à des fins défensives, de dissuasion et de prévention. Il est inacceptable que la menace de leur emploi soit utilisée par la Russie à des fins de coercition dans le cadre de sa guerre d'agression contre l'Ukraine. La France continuera de soutenir l'Ukraine

pour lui permettre de défendre sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale. Elle condamne l'utilisation du territoire biélorussien comme base arrière et rampe de lancement des frappes russes sur les infrastructures civiles d'Ukraine. Elle appelle solennellement la Biélorussie à ne pas franchir un pas supplémentaire dans l'escalade en revenant sur sa décision d'accepter le déploiement d'armes nucléaires sur son territoire.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé.

Nous n'avons eu de cesse d'appeler la Russie à mettre fin à son agression contre l'Ukraine, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le mois dernier, une majorité écrasante de membres de l'Assemblée générale a appelé à la cessation de cette agression (voir A/ES-11/PV.19). La Russie a toutefois fait la sourde oreille aux appels lancés par la communauté internationale et poursuivi son agression. Le Japon condamne les observations du Président Poutine concernant la décision de la Russie de déployer des armes nucléaires tactiques au Bélarus, ce qui ne fera qu'attiser les tensions alors même que la Russie poursuit son agression contre l'Ukraine. La Russie abuse en outre de son statut d'État doté d'armes nucléaires en tenant des propos irresponsables. Le Japon ne pourra jamais fermer les yeux sur les menaces nucléaires brandies par la Russie, et encore moins sur l'emploi d'armes nucléaires. Les autres États Membres doivent aussi se garder d'appuyer de tels agissements, que ce soit directement ou indirectement. En février, la Russie a également annoncé qu'elle suspendait l'application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Le Japon regrette profondément cette décision et demande à la Russie de mettre fin à sa suspension du Traité et de recommencer immédiatement à l'appliquer intégralement.

Le Japon, qui est le seul pays à avoir subi des bombardements atomiques pendant la guerre, s'est résolument engagé à prendre la tête des efforts internationaux en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, y compris la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur l'élimination des armes nucléaires. Il est regrettable que le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 n'ait pas été adopté, en raison des objections d'un seul pays, et ce, malgré la déclaration conjointe publiée le 3 janvier 2022 par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont la Russie. Le Japon condamne la menace d'emploi d'armes nucléaires par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une menace

grave et inacceptable pour la paix et la sécurité de la communauté internationale. Il ne faut pas que la Russie mette fin à la période record de 77 ans durant laquelle les armes nucléaires n'ont pas été utilisées. Nous devons tous renouveler notre engagement d'œuvrer de concert pour maintenir et renforcer le régime institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, ainsi que la maîtrise des armements.

Le Japon exhorte la Russie et le Bélarus à cesser toutes les actions susceptibles d'accroître les tensions. Nous insistons une fois de plus sur le fait que la Russie doit immédiatement mettre fin à sa guerre d'agression et retirer toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'Ukraine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé important.

Je me félicite de la participation à la présente séance des Représentants permanents du Bélarus, de l'Estonie, de la Pologne et de l'Ukraine, ainsi que du Chef de la Délégation de l'Union européenne.

Dès le début du conflit, le Mozambique n'a cessé de mettre en garde contre le risque d'une erreur stratégique et la possibilité que la guerre dégénère en un conflit plus dangereux et plus large portée. Nous avons suivi avec inquiétude les nombreuses évolutions qui font peser de graves risques sur les principes sous-tendant le régime international de non-prolifération. Alors que nous débattons de cette question, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur l'exemple donné par le continent africain en matière de promotion d'un monde exempt d'armes nucléaires et sur les efforts déployés pour créer des zones de paix sur le continent. À cet égard, les États africains ont adopté le Traité de Pelindaba, qui a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Notre continent ne possède donc pas d'armes nucléaires et s'est engagé à préserver ce statut. Cette initiative historique continue de servir d'exemple à d'autres régions, et ainsi, contribue au renforcement de la sécurité de la communauté internationale. Soyons clairs. Une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties concernées à entamer un dialogue constructif et à œuvrer de concert pour trouver des solutions pacifiques à leurs problèmes de sécurité, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui interdit notamment de

recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans le cadre des relations internationales. La communauté internationale doit rester unie dans son engagement en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous n'avons tout simplement pas d'autres solutions civilisées ou pacifiques à notre disposition.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre de nouveau la parole, mais je me dois de répondre à certaines accusations portées contre les États-Unis par le représentant de la Fédération de Russie. Pour être franc, il y a trop d'accusations ridicules pour que je puisse y répondre. La Russie déforme totalement les faits en ce qui concerne l'extinction malheureuse de plusieurs traités, mais j'aborderai juste deux questions qui me semblent fondamentales et qui ont été soulevées.

S'agissant du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, les États-Unis ont pris langue avec la Russie en 2013 pour l'informer qu'ils avaient des preuves qu'elle enfreignait l'instrument par le déploiement d'un missile n'entrant pas dans la portée prescrite, un 9M729. La Russie a nié l'existence de ce missile. Nous avons travaillé très dur au fil des ans, moi-même et un certain nombre de mes collègues, pour essayer de convaincre la Russie de se remettre en conformité avec le Traité. En 2017, la Russie a finalement admis l'existence de ce missile, mais affirmé qu'il ne sortait pas de la portée prescrite par le Traité. Après de longues délibérations en interne et avec leurs alliés, les États-Unis ont décidé que la Russie était en violation patente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ce qui les a conduits à prendre leurs dispositions pour se retirer du Traité, chose extrêmement regrettable mais nous n'avions pas le choix. Je tenais simplement à m'assurer que nous étions bien au clair sur ce point.

Quant au partage du nucléaire, c'est une question qui a été abordée, comme la Haute-Représentante l'a mentionné, dans les négociations de la fin des années 1960 à propos du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À aucun moment la Russie ne s'est foncièrement opposée aux accords en vigueur de l'OTAN. Elle a signé et ratifié le Traité. Ce n'est qu'après son invasion de la Crimée qu'elle a décidé de chercher une raison de sortir du TNP, ou au moins d'accuser les États-Unis de le violer en substance. Donc, pendant près de

quatre décennies, nous n'avons rien entendu de la Russie au sujet du partage du nucléaire. Aussi est-il quelque peu curieux qu'elle ait attendu toutes ces années pour y trouver à redire, juste après son invasion de la Crimée.

Je tiens donc à être clair sur la question du partage du nucléaire, car c'est très important. La question du partage du nucléaire dans le cadre de l'OTAN, comme je l'ai dit, a été abordée durant les négociations sur le TNP. Les États-Unis n'ont jamais violé et ne violeront jamais le Traité. Nous respectons pleinement nos obligations en vertu du TNP, y compris son article VI, dont il a été question ici. Toute affirmation selon laquelle les États-Unis violeraient le Traité est parfaitement fautive. Les pays qui soulèvent le problème ont besoin de lire le TNP, et l'histoire des négociations du Traité. Je l'ai fait plusieurs fois, et je rejette donc fondamentalement cette accusation.

Mon dernier point consiste à rappeler que nous sommes ici pour traiter spécifiquement du déploiement ou du projet de déploiement par la Russie d'armes nucléaires au Bélarus, qui représente une menace fondamentale pour la paix et la sécurité internationales. Or, notre collègue russe n'a pas expliqué en détail de quoi il retournait avec ce possible déploiement. Nous appelons donc la Russie à se plier à ses obligations internationales en matière de maîtrise des armements.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous n'avons pas l'intention de transformer la séance d'aujourd'hui en un échange entre la Russie et les États-Unis, mais je voudrais quand même faire quelques observations.

Tout d'abord, je tiens à remercier le représentant des États-Unis d'avoir reconnu à l'instant, contrairement à ce qu'il a dit dans sa première déclaration, que ce sont les États-Unis qui se sont retirés du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en 2019. Étant donné que ce que nous venons de l'entendre dire est un fait confirmé, nous enverrons une lettre aux membres du Conseil de sécurité pour décrire la manière dont les choses se sont enchaînées à l'époque, précisant qui a fait quoi, qui a été à l'origine de tout cela, et pour quelles raisons.

Je veux juste faire référence à une déclaration du 23 janvier 2019, lorsque les Ministères russes de la défense et des affaires étrangères ont invité des attachés militaires et des journalistes étrangers à une réunion d'information au cours de laquelle ont été présentées,

pour la première fois, certaines des caractéristiques tactiques et techniques du missile de croisière 9M729 à lanceur terrestre, de son lanceur et de ses véhicules de lancement. Les représentants des États-Unis et les militaires d'un grand nombre d'autres États membres de l'OTAN et de l'Union européenne ont ignoré cette invitation. La porte-parole de l'ambassade des États-Unis à Moscou à l'époque, Andrea Kalan, avait déclaré à l'agence de presse russe Interfax que les États-Unis et la majorité de ses alliés de l'OTAN avaient décliné l'invitation à la conférence de presse, parce qu'il s'agissait selon eux d'une « nouvelle tentative de couvrir des violations et de donner une fausse impression de transparence ». Puis, le 1<sup>er</sup> février 2019, le Président Trump a annoncé le début de la procédure de retrait des États-Unis du Traité.

Deuxièmement, j'ai une question toute simple pour mon collègue américain : peut-il confirmer ou infirmer que les armes nucléaires des États-Unis se trouvent non seulement sur le territoire national des États-Unis mais également sur le territoire européen ? Peut-être osera-t-il répondre à cette question dans cette salle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Kyslytsya** (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine a demandé la séance d'aujourd'hui à la suite de la dernière déclaration de la Fédération de Russie au sujet de son intention de stationner des armes nucléaires tactiques sur le territoire du Bélarus, qui est un État non doté d'armes nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il s'agit d'une nouvelle provocation du régime criminel de Poutine, qui sape les principes fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et porte atteinte à l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaires et au système international de sécurité dans son ensemble. Pareille intention suscite inévitablement la vive préoccupation de toute la communauté internationale, d'autant plus que la Russie fait ces déclarations dans un contexte marqué par sa guerre d'agression non provoquée contre l'Ukraine. Le chantage nucléaire fait partie des outils que la Russie exploite depuis le tout début de l'invasion.

En outre, le bombardement et la saisie d'installations nucléaires ukrainiennes aggravent la menace nucléaire au niveau mondial. Nous sommes aujourd'hui au quatre cent unième jour de la guerre totale, et la Russie se montre incapable d'avoir le dessus sur le terrain. Dans une tentative désespérée d'éviter l'inévitable, c'est-à-dire sa défaite militaire en Ukraine, la Russie agit à nouveau son bâton nucléaire. Le Kremlin est prêt à compromettre

toute l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaires et à menacer le monde d'une apocalypse nucléaire, comme l'a récemment dit un acolyte de Poutine. En revanche, le Kremlin n'est pas prêt à cesser ses violations de la Charte des Nations Unies ni à renouer avec les principes du droit international.

L'annonce que nous venons d'entendre est une nouvelle preuve flagrante que les papiers que Poutine signe ne veulent rien dire pour lui. Poutine a préparé l'invasion de l'Ukraine tout en signant, en janvier 2022, la déclaration conjointe des dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires sur la nécessité d'empêcher une guerre nucléaire et d'éviter une course aux armements. Ensuite, moins de deux mois après s'être engagé à réduire les risques stratégiques avec quatre autres dirigeants, il a lancé une guerre comme le continent européen n'en avait plus vue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Il n'a fallu que quatre jours à Poutine pour violer un autre engagement, pris récemment avec le Président de la République populaire de Chine dans la déclaration conjointe sur l'approfondissement du partenariat stratégique global de coordination pour la nouvelle ère, signée le 22 mars, selon laquelle tous les États dotés d'armes nucléaires devraient s'abstenir de déployer des armes nucléaires hors de leur territoire national. La Chine a eu le mérite de rappeler à Moscou, avec beaucoup de bon sens, qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, et que la prolifération nucléaire doit être évitée. Contrairement à celle de la Russie, la position de la Chine sur les armes nucléaires est ferme et claire. Je tiens également à rappeler au Conseil que la Russie a été le seul pays à bloquer le consensus sur le document final de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en août dernier. Le mois dernier, la Russie a annoncé sa décision de suspendre sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, l'un des piliers de l'architecture de maîtrise des armements.

Les mensonges et le mépris du Kremlin à l'égard même de ceux qu'il affirme être ses amis et partenaires stratégiques en disent long sur la volonté de la Russie de s'engager de manière concrète et responsable dans le processus de désescalade et dans les efforts de paix. Au lieu de cela, la Russie intensifie sa désinformation et invente de vagues prétextes à l'escalade nucléaire. Après de fausses allégations au sujet de bombes sales, la Russie se contente cette fois d'utiliser une certaine ressemblance entre les noms des composants d'armes de destruction massive et les munitions conventionnelles que l'Ukraine est libre d'utiliser pour exercer sa légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

L'Ukraine a toujours été un membre responsable de la communauté internationale. Nous avons apporté une contribution sans précédent à la cause du désarmement nucléaire en adhérant au TNP et en signant le Mémoire de Budapest de 1994 sur la fourniture d'assurances de sécurité dans le cadre de l'adhésion de l'Ukraine au Traité. L'Ukraine a renoncé au troisième plus grand arsenal nucléaire au monde. Cependant, l'un des signataires du Mémoire de Budapest, la Fédération de Russie, a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de ce texte.

Aujourd'hui, ce pays démontre une fois de plus qu'il perçoit les armes nucléaires comme un outil de menace et d'intimidation, et non comme un moyen de dissuasion et de prévention de la guerre. Il est donc absolument crucial de veiller à ce qu'aucune nation responsable ne tombe dans le piège de la menace nucléaire brandie par la Russie, et de consolider des actions conjointes et résolues pour garantir une dissuasion fiable et empêcher la Russie de poursuivre l'érosion du dispositif de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

**M. Rybakov** (Bélarus) (*parle en russe*) : La République du Bélarus a toujours défendu les processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La contribution du Bélarus au désarmement nucléaire mondial est manifeste et indiscutable, et son importance a été affirmée à maintes reprises dans de nombreux documents adoptés aux niveaux bilatéral et multilatéral. En 1993, le Bélarus a délibérément choisi de renoncer aux armes nucléaires et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), devenant ainsi le premier État de l'espace postsoviétique à renoncer volontairement à la possibilité de posséder des armes nucléaires, sans aucune condition ni réserve. En décembre 1994, les États-Unis, la Russie et le Royaume-Uni ont signé un mémorandum sur les assurances de sécurité dans le cadre de l'adhésion du Bélarus au TNP. Ce faisant, ils se sont engagés à garantir l'intégrité territoriale et la souveraineté du Bélarus et à s'abstenir de toute mesure politique ou économique coercitive.

Depuis longtemps, la République du Bélarus est soumise à des pressions politiques, économiques, financières et informationnelles sans précédent, en violation directe du Mémoire de Budapest, dont on a tant parlé ici. Les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi que les États membres de l'Union européenne, ont

imposé au Gouvernement, aux personnes morales et aux particuliers bélarussiens des interdictions et des restrictions en matière de commerce, de visas et de transactions bancaires, entre autres. Ces interdictions et restrictions constituent une ingérence directe et flagrante dans les affaires intérieures d'un État indépendant et ont clairement pour objectif de modifier à la fois l'orientation géopolitique et l'ordre politique interne du Bélarus. Les mesures politiques et économiques coercitives unilatérales ont été accompagnées d'un accroissement de la puissance militaire à proximité immédiate des frontières du Bélarus, sur le territoire des États membres de l'OTAN voisins.

Compte tenu des circonstances que je viens d'évoquer et des préoccupations et risques légitimes qui en résultent pour la sécurité nationale, le Bélarus a adopté une position cohérente et transparente vis-à-vis de ses voisins et de la communauté internationale, et s'est vu contraint de réagir en développant ses propres capacités de défense. Ces actions sont de nature purement réactive et visent à renforcer nos propres capacités en matière de sécurité et de défense. La coopération du Bélarus avec la Fédération de Russie, son principal allié militaire et politique, dans le but de renforcer ses capacités de défense et sa sécurité nationale, est strictement conforme au droit international. La formation dispensée par la Russie aux pilotes bélarussiens pour leur permettre de piloter des aéronefs transportant des munitions spécifiques, ainsi que la modernisation appropriée de ces aéronefs et le déploiement éventuel – j'insiste sur le terme « éventuel » – d'armes nucléaires tactiques sur le territoire bélarussien constituent également une réponse exceptionnelle et nécessaire aux défis et aux risques auxquels est confronté le Bélarus. Ces mesures sont mises en œuvre dans le strict respect des dispositions du TNP. La Russie conserve le contrôle des armes nucléaires et de la technologie correspondante. En vertu du TNP, les États dotés d'armes nucléaires ne peuvent transférer des armes nucléaires ou le contrôle de telles armes à qui que ce soit, et les États non dotés d'armes nucléaires ne peuvent recevoir des armes nucléaires ou en avoir le contrôle.

Aujourd'hui, il y a tout juste quelques heures, Aleksandr Lukashenko, Président de la République du Bélarus, s'est adressé au peuple bélarussien et à l'Assemblée nationale, le parlement du Bélarus, et a répondu ouvertement et en détail à toutes les questions relatives aux plans de renforcement de la sécurité et de la capacité de défense du Bélarus, entre autres choses. Dans son allocution, le Président Lukashenko a souligné qu'il ne s'agissait pas de chantage ni d'intimidation. Le

Bélarus n'attaquera pas en premier, mais il répondra de manière appropriée, en utilisant toutes les capacités à sa disposition, à toute agression extérieure. Soit dit en passant, la coopération entre le Bélarus et la Russie n'a rien de nouveau dans la mesure où il s'agit d'une coopération militaire entre une puissance non nucléaire et une puissance nucléaire dans le cadre du TNP, dont on aussi beaucoup parlé aujourd'hui au Conseil.

Comme nous le savons tous, l'OTAN a depuis longtemps l'habitude de mener des missions dites de partage du nucléaire. Les membres savent très bien qu'un certain nombre d'aéronefs appartenant à des pays membres de l'OTAN ont été certifiés pour pouvoir transporter des armes nucléaires, tandis que les équipages sont formés pour effectuer de telles missions et que des exercices conjoints sont menés. En outre, un certain nombre de membres européens de l'OTAN, notamment la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Türkiye, accueillent sur leur territoire plus de 150 armes nucléaires tactiques des États-Unis, ainsi que plus de 250 aéronefs prêts à être utilisés.

Le Bélarus est résolument favorable à un dialogue constructif et respectueux destiné à renforcer la sécurité régionale et mondiale, ainsi que les mécanismes multilatéraux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, notamment dans le domaine nucléaire. Le Président Lukashenko a appelé ouvertement et à maintes reprises à l'organisation de ce vaste dialogue multilatéral, dans l'esprit de San Francisco. Nous remercions l'Ukraine d'avoir soulevé cette question à la présente séance du Conseil de sécurité. Nous pensons que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale doivent enfin accorder une attention particulière aux menaces réelles que représentent les missions nucléaires conjointes de l'OTAN et le déploiement à long terme d'armes nucléaires par les États-Unis en dehors de leur juridiction nationale. Nous demandons à l'Ukraine de ne pas s'arrêter à mi-chemin et d'exiger résolument et courageusement que l'OTAN mette fin à la pratique du partage du nucléaire et que les États-Unis retirent leurs armes nucléaires déployées en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et en Türkiye, qui, pour reprendre la terminologie de l'Ukraine et de certains pays représentés ici, devraient clairement être considérés comme des États occupés ou comme des pays pris en otage. D'ailleurs, l'Ukraine pourrait demander à la prochaine présidence du Conseil de sécurité d'organiser une séance afin d'examiner cette question de manière approfondie et peut-être d'adopter une décision.

Nous lançons également un appel à toutes celles et tous ceux qui sont désireux de s'attaquer aux prétendus problèmes relatifs aux droits de l'homme au Bélarus. Nous suggérons aux États de s'occuper d'abord des problèmes qu'ils rencontrent dans leurs propres pays. Par exemple, ils pourraient régler les problèmes liés aux retraités actuels et futurs, ainsi que les problèmes en lien avec des présidents actuels, passés et, peut-être, futurs. Nous avons dit à maintes reprises, et nous le répétons, qu'ils ne doivent pas s'ingérer dans nos affaires intérieures. Ils feraient mieux de s'occuper des questions qui les concernent et des vrais problèmes relatifs aux droits de l'homme, y compris en ce qui concerne une vie décente, la santé et la sécurité. Ils ne doivent même pas tenter d'émettre des hypothèses sur les aspirations du peuple bélarussien en ce qui concerne les décisions politiques internes les plus importantes prises dans son pays. Ils n'ont pas la moindre idée de ce que pense réellement le peuple bélarussien.

J'en viens maintenant au document distribué au Conseil de sécurité par l'Albanie, dont il a également été fait mention aujourd'hui. Si l'Albanie veut transformer les archives du Conseil de sécurité en une poubelle, elle est sur la bonne voie. L'Albanie présente des documents issus d'acteurs privés qui ne représentent personne d'autre qu'eux-mêmes et qui sont entièrement financés par des parrains occidentaux. Il est peut-être temps que les contribuables de ces pays demandent à leurs gouvernements quelles sont les sommes allouées à la prétendue opposition bélarussienne, qui paie exactement, à partir de quelles sources et pourquoi. Apparemment, ils doivent être suffisamment riches pour pouvoir dépenser de telles sommes pour des citoyens bélarussiens en fuite, plutôt que de les consacrer au règlement des problèmes qu'ils rencontrent dans leurs pays.

Il s'agit d'ailleurs d'un autre exemple qui en dit long. Que les membres du Conseil veuillent bien m'excuser, mais je viens de penser à autre chose. Nous pourrions fournir à l'Albanie la transcription d'une conversation entre quelques grands-mères assises devant leur porte en train de discuter des questions de sécurité internationale. Je peux affirmer qu'un tel document n'aurait pas moins de valeur que celui qu'elle a présenté, et qu'il en aurait peut-être même plus.

Je tiens à rappeler, soit dit en passant, qu'il s'agit là d'un exemple flagrant de la manière dont le comportement des États membres du Conseil de sécurité est conditionné par l'opinion d'autres personnes. C'est un rappel de plus à tous les autres États Membres de l'ONU de la nécessité de bien peser leur décision lorsqu'ils élisent les membres

non permanents du Conseil de sécurité. À cet égard, je voudrais rappeler que les élections au Conseil de sécurité auront lieu en juin de cette année, avec ce que cela suppose de compétition politisée et créée de toutes pièces au sein du Groupe des États d'Europe orientale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

**M. Skoog** (*parle en anglais*) : Je prends la parole au Conseil de sécurité au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En outre, la Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, ainsi que la Géorgie, candidat potentiel, et le Liechtenstein, l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne condamne l'annonce par la Russie, le 25 mars, qu'elle avait l'intention de déployer des armes nucléaires sur le territoire du Bélarus et le fait qu'un accord a été conclu avec le Bélarus à cette fin. Cette annonce, qui s'inscrit dans la continuité des discours irréflectifs de la Russie sur le nucléaire, constitue une nouvelle étape irresponsable, qui exacerbe une situation déjà tendue, compte tenu de la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine. Il y a tout juste un mois, l'Assemblée générale a adopté la résolution ES-11/6, sur une paix globale, juste et durable en Ukraine, demandant instamment à tous les États Membres de coopérer dans un esprit de solidarité pour faire face aux répercussions mondiales qu'a la guerre, notamment sur la sécurité et la sûreté nucléaires.

Le régime bélarussien est complice de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. La suppression de la position déclarée du Bélarus en tant que territoire non nucléaire dans la version révisée de la Constitution, adoptée l'année dernière, a constitué une évolution inquiétante. L'annonce, la semaine dernière, de l'intention de la Russie de déployer des armes nucléaires sur le territoire bélarussien est un nouveau pas dangereux de plus. La menace ou l'emploi d'armes nucléaires est inadmissible. La décision de la Russie n'affaiblira pas notre détermination à appuyer l'Ukraine.

Toutefois, le Bélarus peut encore choisir de refuser d'accueillir des armes nucléaires russes sur son territoire. Par conséquent, nous appelons les autorités bélarussiennes à cesser immédiatement d'appuyer la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à revenir sur toute décision qui ne ferait qu'aggraver les tensions dans la région.

Comme cela a été rappelé à la séance d'aujourd'hui, le 5 décembre 1994, les trois dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont la Russie, ont signé le Mémoire de Budapest avec l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan lors de leur adhésion respective au TNP. Outre la réaffirmation des engagements pris par les dépositaires, dont la Russie, de « respecter l'indépendance et la souveraineté ainsi que les frontières existantes » de l'Ukraine, du Bélarus et du Kazakhstan et de « s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre leur intégrité territoriale ou leur indépendance politique », le Mémoire prend également en compte les engagements pris par les trois États adhérant au TNP, notamment le Bélarus, d'« éliminer toutes les armes nucléaires de [leur] territoire ».

Je voudrais rappeler qu'il y a un peu plus d'un an, le 3 janvier 2022, la Russie a signé la déclaration commune des États dotés d'armes nucléaires signataires du TNP, réaffirmant qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Qui plus est, elle a réaffirmé cet engagement trois jours seulement avant son annonce du 25 mars, dans la déclaration faite conjointement avec la Chine le 22 mars.

Avec ses discours inacceptables et dangereux sur le nucléaire et ses allusions régulières à l'emploi d'armes nucléaires dans une guerre d'agression qu'elle a elle-même déclenchée, conjugués à l'annonce faite le 25 mars qu'elle allait déployer des armes nucléaires sur le territoire du Bélarus, la Russie agit en contradiction flagrante avec les engagements dont elle s'est engagée à être la garante. Cette mesure annoncée va également à l'encontre de l'engagement pris par le Bélarus au titre du Mémoire de Budapest d'éliminer toutes les armes nucléaires de son territoire.

Par conséquent, l'Union européenne appelle la Russie et le Bélarus à revenir sur cette décision et à respecter tous les engagements susmentionnés. Elle demande également à la Russie de recommencer à appliquer le du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. L'Union européenne et ses États membres continueront à suivre la situation de près, en coordination avec tous leurs partenaires.

Étant donné qu'il s'agit de votre dernier jour en tant que Président du Conseil de sécurité, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Mozambique, de votre présidence très réussie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Skoog des paroles aimables qu'il a adressées au Mozambique et à notre présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Szczerki** (Pologne) (*parle en anglais*) : Avant tout, je vous remercie, Monsieur le Président, de donner l'occasion à la Pologne de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui sur un sujet qui revêt une importance considérable pour notre pays, pour la région de l'Europe centrale et, de fait, pour le monde entier. Avant de commencer ma déclaration, je tiens également à vous féliciter de la teneur de la présidence mozambicaine du Conseil ce mois. Je remercie enfin la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

La Pologne fonde sa politique étrangère sur la nécessité d'assurer la paix et la sécurité dans notre région. Nous voulons que la région soit sûre et stable, et que toutes les nations qui la composent soient libres de décider des orientations de leur politique intérieure et étrangère. Nous voulons que la région soit à l'abri de la domination, de la répression et des menaces extérieures. La Pologne prend donc note avec une vive inquiétude de l'annonce, par la Russie, de son intention de déployer des armes nucléaires tactiques et leurs vecteurs au Bélarus. Une telle décision signerait une escalade irresponsable et ne ferait qu'attiser les tensions observées actuellement en Europe du fait de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Elle ferait également courir un risque considérable à l'intégrité du système mondial de non-prolifération.

La communauté internationale doit catégoriquement condamner la rhétorique nucléaire de la Russie, qui est extrêmement dangereuse et éminemment irresponsable. La stratégie de Moscou, dont Aleksandr Lukashenko s'est fait l'écho aujourd'hui, est claire : elle consiste à intimider, à provoquer et à entraver les efforts déployés pour mettre fin à la guerre de la Russie contre l'Ukraine. C'est une rhétorique de l'affrontement. Elle sape les efforts susceptibles de trouver une formule de paix efficace, en s'éloignant des propositions faites, y compris par des membres du Conseil.

Dans ce contexte, nous appelons également l'attention des membres du Conseil sur les efforts que continue de déployer la Russie pour subordonner totalement le Bélarus, sur les plans aussi bien politique que militaire, et pour faire en sorte que Minsk soit un outil au service de la politique agressive de Moscou. La Pologne a soulevé la question de la culpabilité du Bélarus à plusieurs reprises ici même. Il est regrettable, pour commencer, que les autorités de Minsk aient choisi d'assumer un rôle d'appui dans la guerre illégale menée par la Russie en Ukraine. Et

il est inacceptable qu'il ait désormais décidé d'étoffer ce rôle au détriment de notre sécurité à tous.

La Russie a enfreint tous ses engagements en matière de maîtrise des armements. L'une de ses décisions les plus récentes a été de suspendre sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Mais n'oublions pas que la caducité du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, en 2019, est elle aussi due à une décision de la Russie. La communauté internationale souhaite désespérément que la Russie revienne au respect des règles et agisse de bonne foi. Au lieu de cela, on nous annonce une surenchère de plus.

Menacer à l'envi d'utiliser des armes nucléaires est absolument irresponsable et inadmissible, même s'il s'agit en définitive d'un bluff politique ou d'un chantage. Il y a à peine plus d'un an, en janvier 2022, Moscou avait rejoint les autres membres permanents du Conseil de sécurité pour adopter une déclaration commune affirmant qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. De nombreuses délégations l'ont rappelé aujourd'hui. Malheureusement, la réalité d'aujourd'hui est le reflet le plus fidèle du mépris dans lequel la Russie tient ses propres engagements en faveur de la paix mondiale et des principes auxquels nous tous, États Membres de l'ONU, devrions nous astreindre.

Pour terminer, la Pologne appelle la Russie et le Bélarus à renoncer aux projets annoncés et à honorer leurs engagements internationaux. Nous prions également tous les États d'intensifier les efforts qu'ils déploient pour renforcer le système de non-prolifération, malgré la politique irresponsable et le comportement agressif de la Russie. Ces actes ne doivent pas aboutir. Le risque d'une apocalypse nucléaire, dans la région et dans le monde, doit être écarté.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

**M. Tammsaar** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des États baltes : la Lettonie, la Lituanie et mon propre pays, l'Estonie. Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé, et je suis gré à la présidence de cette occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

Il y a un peu plus d'un an, la Russie a signé la déclaration commune dans laquelle les cinq membres permanents du Conseil réaffirmaient qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. La semaine dernière, la Russie a réitéré cette position dans sa déclaration conjointe avec la Chine, et s'est à

nouveau engagée à réduire le risque de guerre nucléaire et à apaiser les tensions. À peine quelques jours plus tard, les masques sont de nouveau tombés : la Russie a encore une fois employé une rhétorique nucléaire irresponsable et dangereuse en affirmant qu'elle entendait déployer des armes nucléaires au Bélarus.

Cette dernière annonce témoigne de la situation désespérée de la Russie sur le champ de bataille tandis qu'elle mène son agression injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine. En recourant à la menace d'une escalade nucléaire, le Kremlin espère dissuader l'Ukraine d'exercer son droit naturel de légitime défense. Il espère que son intimidation poussera les pays à cesser d'aider l'Ukraine.

Notre réponse aux actions de la Russie est claire et simple : le chantage nucléaire ne marche pas. Nous ne nous laisserons ni intimider, ni dissuader. Nous continuerons d'appuyer l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra, jusqu'à ce que la Russie ait retiré toutes ses forces du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La déclaration de la Russie prouve une fois encore qu'on ne peut accorder aucun crédit, aucune confiance et aucune valeur aux engagements qu'elle prend envers ses partenaires et la communauté internationale. En 1994, l'Ukraine a renoncé à son arsenal nucléaire en échange des assurances, entre autres de la Russie, que l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine seraient respectées et que la Russie s'abstiendrait d'attenter, par la menace ou par la force, à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La Russie a violé de manière flagrante le Mémorandum de Budapest et la Charte des Nations Unies en occupant la Crimée en 2014.

Depuis, nous avons vu la Russie s'employer systématiquement à saper le cadre international de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements. Il est temps que la communauté internationale prenne acte de ce schéma de comportement destructeur de la Russie et s'y oppose fermement.

La suspension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est un exemple récent de la manière irresponsable dont la Russie compromet la stabilité nucléaire. Nous exhortons la Russie à faire machine arrière afin d'honorer tous ses engagements et de se conformer à nouveau pleinement au Traité.

Le Bélarus soutient l'agression russe contre l'Ukraine depuis que l'invasion à grande échelle a commencé en février 2022. Nous constatons à regret que, sous le régime de Lukashenko, le Bélarus perd

graduellement sa souveraineté et est de plus en plus intégré dans les plans militaires de la Russie.

Nous demandons instamment au Bélarus de cesser de jouer un rôle à l'appui de la guerre illégale que livre la Russie à l'Ukraine. Nous exhortons le régime de Lukashenko à cesser d'être complice des décisions désespérées que prend la Russie pour menacer ses voisins et déstabiliser l'Europe. Nous soutenons également le mouvement démocratique et la société civile bélarussiens et les invitons instamment à continuer de plaider pour un Bélarus libre, indépendant et démocratique et à faire en sorte que leur pays ne soit pas une victime de plus des ambitions impériales de la Russie.

Enfin, n'est-il pas édifiant que demain, date anniversaire du massacre de Boutcha, la Russie assume la présidence du Conseil de sécurité ? C'est une honte, une humiliation et une menace pour la crédibilité et le bon fonctionnement de cet organe. Un pays qui livre une guerre d'agression contre son voisin, commet les pires atrocités et menace le monde de recourir à l'arme nucléaire, et dont le dirigeant est un criminel de guerre faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale ne devrait avoir aucune place à la tête d'un organe dont l'objectif premier est de préserver la paix et la sécurité internationales. Il incombe aux membres responsables du Conseil de contrecarrer les tentatives de la Russie de transformer ce haut lieu de la diplomatie internationale en une mascarade et un porte-voix pour la désinformation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de mars, je voudrais exprimer les remerciements les plus sincères de la délégation mozambicaine aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour leur soutien et leur coopération dans notre tâche à la présidence de cet important organe, qui n'est pas chose aisée. Ce fut assurément un mois chargé, mais tous ensemble nous avons fait en sorte de parvenir à un consensus sur plusieurs questions importantes dont nous étions saisis.

La présence au Conseil du Président de la République du Mozambique deux jours durant témoigne de la haute importance que nous attachons à cet organe créé par la Charte des Nations unies. Nous croyons comprendre que nous avons fait quelques progrès dans notre détermination commune à instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

Je dois dire que nous n'aurions pas pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique et le personnel des services de conférence, les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité. Au terme de notre présidence, je suis certain de me faire l'interprète de

tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation de la Fédération de Russie – je constate que notre collègue, l'Ambassadeur Nebenzia, a quitté la salle – pour le mois d'avril. Nous savons tous que, même pour les membres permanents du Conseil de sécurité, occuper ce siège est toujours une tâche très ardue.

*La séance est levée à 12 h 15.*